

CTL du 22 mars 2022 : Compte-Rendu

Le directeur absent, le CTL est présidé par Le directeur du pôle transverse. L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation des procès-verbaux des séances du 31 mai 2021 et du 17 juin 2021 ;
- 2 - Détermination des ponts naturels 2022, pour avis ;
- 3 - Bilan du Programme Annuel de Prévention (2021), pour information ;
- 4 - Bilan des différents recrutements contractuels 2021
(volontaires du service civique, apprentis, contractuels...)
- 5 - Point d'étape sur le regroupement des services de publicité foncière, pour information ;
- 6 - Questions diverses.

1 - Approbation des procès-verbaux des séances du 31 mai 2021 et du 17 juin 2021 ;

VOTE FO : POUR Les procès verbaux sont approuvés.

2 - Détermination des ponts naturels 2022, pour avis ;

Les représentants **FO-DGFIP** ont rappelé leur position habituelle par rapport aux ponts naturels. **FO** est en effet favorable à l'octroi de ces ponts car cela permet de régler tous les problèmes de prise de congés sur des journées sensibles et les tensions inévitables entre collègues. Concernant plus précisément le pont de l'ascension (27 mai), **FO** rappelle que les écoles sont fermées et cela créerait des difficultés pour la garde des enfants. **FO** constate également que les 2 autres ponts naturels possibles et proposés sont inclus dans des périodes de vacances scolaires. Le premier pont pourra être pris en autorisation d'absence exceptionnelle.

VOTE : POUR : **FO-DGFIP14** et entente **CFDT-CFTC**
CONTRE : **SOLIDAIRES**
ABSTENTION : **CGT**

3 - Bilan du Programme Annuel de Prévention (2021), pour information ;

Les représentants **FO-DGFIP** rappellent d'une part, que lors du CHS-CT consacré notamment au plan annuel de prévention de la DGFIP, la délégation **FO-FINANCES** a voté contre le PAP.



En effet, et bien que cela n'apparaisse pas dans les motivations de l'avis présentées ce jour, **Les représentants FO-FINANCES** ont dénoncé le retrait par le Président du CHS-CT de deux mentions portées en risque A sur le SGC de Trouville, mentions pourtant âprement discutées lors des réunions du DUERP. **FO** rappelle que le risque A est un risque intolérable qui doit être réduit ou supprimé et nécessite une action urgente.

Les représentants FO-FINANCES avaient demandé que ces lignes soient rétablies aux cotations initiales (A) dans le PAP. Cela n'a pas été accepté par le Président et **FO** le déplore. Les OS ont été associées aux travaux de préparation du PAP et **FO** a participé activement aux discussions ; si les conclusions viennent atténuer la situation réelle des services, quel est l'intérêt de ces groupes de travail ?

Nous touchons là un point majeur, à savoir les risques psychosociaux et **FO** n'accepte pas cette rétrograde de A en B pour le poste de Trouville. **FO** rappelle qu'elle a directement évoqué la situation de ce poste en CHS mais aussi lors de la présentation du nouveau réseau « dit de proximité » en CTL le 7 octobre 2021. Le Président du CHS a maintenu en risque A, les mentions portées sur les postes de Isigny et de Condé sur Noireau. **FO** dénonce ce cynisme : Le directeur départemental de la DGFIP a supprimé ces deux postes. Pensait-il supprimer ainsi le risque ou prenait-il la responsabilité de le transférer vers leurs postes d'accueil ? D'autre part, **Les représentants FO-FINANCES** ne pouvaient pas valider des mesures visant à faire passer la pilule du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) que **FO** combat depuis plus de deux ans. Valider ces mesures organisationnelles revient à valider le NRP. Le NRP est bel et bien un risque. Il faut supprimer ce risque.

Pour finir, **FO** insiste sur l'utilité du CHS-CT qui disparaîtra en 2023. Grâce à l'action du CHS-CT et à la détermination de l'ensemble des OS présentes ici, de nombreux risques ont pu être atténués, via des aménagements de postes, de nombreux investissements, des formations. **FO** exige le maintien des CHS-CT sous leur forme actuelle.

Le Président ne voit pas le rapport entre un vote favorable pour le PAP qui engendrerait une approbation du NRP. Il affirme que ce lien ne lui paraît pas mécanique. Il insiste sur le fait que la classification en A, « c'est l'intolérable ». L'assistante de prévention ajoute que le « A » signifie danger de mort et qu'aucune mention ne devrait être inscrite en A car les problèmes devraient être réglés bien en amont. L'inscription en A est rarissime selon elle.

*Concernant les deux actions de Trouville, la direction a regardé par analogie les autres sites et la classification a semblé plus homogène en B, plutôt qu'en A. Les chefs de service ne mettent pas de catégorie. La direction après comparaison entre les différentes actions demandées par les agents, décide de la catégorie à appliquer. Le Président répond au cynisme évoqué par **FO** sur la situation d'Isigny et de Condé en disant que les risques n'étaient pas transposables à Trouville.*

FO lui répond qu'il est plus facile d'accepter du « A » si l'on sait que le poste va être fermé, le risque étant de facto supprimé.

4 - Bilan des différents recrutements contractuels 2021

Le responsable RH fait une présentation succincte des différents recrutements dans le département.

En 2021, il y a eu 13 contractuels recrutés. En 2022, il y en a 22 qui vont principalement dans les SIP. Aucun service civique n'a été trouvé pour l'antenne du SIP de Lisieux à Trouville. Il y a également 6 contractuels de longue durée (pour 3 ans). Il indique que ce n'est pas pour remplacer les agents mais c'est une possibilité que la direction a pour pallier ce manque d'agents sur des sites qui ne sont pas demandés. Il y a eu en 2021 deux recrutements de contractuels handicapés (aucun en 2022).



Le responsable RH porte à la connaissance des représentants du personnel l'opération « 100000 jeunes » au niveau national. En 2022, l'objectif est d'engager une trentaine de stagiaires, soit quasiment un stagiaire par service (SIP/SIE/SGC). Actuellement, il y a 5 apprentis dans les services (3 en 2021).

En 2021, il y a eu 60 auxiliaires, ce qui correspondait à 7,8 ETP. En 2022, une nouvelle stratégie vise à favoriser des durées plus longues pour les auxiliaires, donc moins d'auxiliaires pour le même nombre d'ETP.

Il y a 4 stagiaires rémunérés dans notre département en 2022. Cette gratification est due au nombre de mois de stages, soit plus de 2 mois.

Alors que la DGFIP souffre des suppressions d'emplois continus depuis plus de 15 ans, et que les vacances d'emplois sont exponentielles, **FO** dénonce la politique de l'administration laquelle préfère recruter des contractuels plutôt que des fonctionnaires. Cette dérive démontre à l'évidence la volonté de la direction générale de continuer la casse des emplois. Les contractuels du fait de leur durée de contrat limitée n'assurent qu'une transition pour permettre la réalisation des missions de la DGFIP jusqu'à leur suppression ou leur privatisation.

Les représentants FO-DGFIP dénoncent des recrutements low cost au détriment de personnes ne bénéficiant pas des mêmes droits et des mêmes niveaux de rémunération que les agents titulaires, Pour **FO** il est inadmissible de rémunérer sur des grilles C des contractuels sélectionnés sur la base de diplômes équivalents ou supérieurs au baccalauréat. **FO** dénonce le recrutement par toute autre voie pour des missions qui doivent être assurées par des fonctionnaires sous statut, seul principe républicain d'égalité d'accès à la fonction publique.

FO n'est pas contre les contractuels mais s'oppose à la précarisation des emplois.

5 - Point d'étape sur le regroupement des services de publicité foncière, pour information ;

Le directeur du pôle fiscal fait une présentation du projet de fusion des 6 SPF, qui aura lieu le 16 mai 2022 (4 à Caen, 2 à Pont-l'évêque). Actuellement, le délai est de 215 jours. En 2020, ce délai frisait les 400 jours.

Le directeur du pôle fiscal, au nom de l'administration, remercie à plusieurs reprises la grande mobilisation des équipes pour diminuer ce délai.

La fusion va impliquer 5 jours de fermeture (non connus à ce jour) et par conséquent augmenter le délai. L'administration espère avoir un appel d'air grâce à l'Accès du Notaire au Fichier (ANF), qui entraînera la perte pour nos services de tâches chronophages, par un accès direct des professionnels au fichier immobilier.

FO a demandé, pour la tranquillité des agents du SPF qu'une communication efficace soit mise en place vis-à-vis des usagers et de nos partenaires professionnels.

« La mairie de Pont-l'évêque va engager des travaux d'aménagement des locaux afin d'accueillir un autre locataire d'une part et d'autre part de nous permettre de continuer nos missions au 2ème étage du bâtiment pour l'antenne du SPFE. Une permanence sera également dédiée à l'antenne du SIP au RDC de ce bâtiment. Suite aux travaux, un nouveau bail sera signé. »

Cette information a amené **les représentants FO-DGFIP** à demander le maintien du vœu SPFE antenne de Pont-l'évêque dans l'application ALOA pour les années à venir.



6 - Questions diverses.

Transfert des hôpitaux de Bayeux et Lisieux. Avez-vous des informations à nous communiquer sur les dates ?

« Pour Bayeux, aucune décision n'est prise mais on peut partir sur la date du 01/01/2023. La situation pour le mouvement des agents du mois de septembre 2022 sera étudiée rapidement pour donner une réponse aux agents concernés. Pour Lisieux, pas de changement pour l'instant. Le retard de Bayeux n'aurait pas d'impact sur le transfert de Lisieux. »

Recrutement des CDL pour les secteurs Bayeux-Isigny : où en est-on ?

« Aucune candidature à ce jour pour le poste de Bayeux Intercom. Des entretiens ont lieu actuellement pour recruter un CDL pour le secteur d'Isigny mais même s'ils étaient choisis par la direction, ils ne seraient peut-être pas affectés au vu du nombre de vœux effectués par ces agents. »

Mondeville : date du transfert vers Gambetta, nature des travaux envisagés parking et plan d'aménagement des locaux.

Réponse de la direction : L'arrivée de Mondeville pourrait se faire fin 2022 à Gambetta. Ouistreham et Hérouville doivent arriver au 01/01/2023. Ce nouveau service sera installé dans l'aile A, soit dans les anciens locaux du Service des Rémunérations et des salles de formation. Pour le parking, aucune information pour le moment. La direction doit faire le point précisément sur les capacités d'accueil et le nombre de personnes à recevoir. Il n'y aura pas de caisse. Une armoire forte est prévue pour mettre les valeurs et le TPE est maintenu. Il faudra suite à cela revoir le dimensionnement humain de l'accueil de Gambetta.

